

**Arrêté provisoire concernant le site à réaménager
SAR/TLP229 dit « Ancien Ets Battard et station-service,
café "Le Sympa" et bâtiment scolaire » à FRASNES-LEZ-
ANVAING**

Breve description du projet

Projet :

Démolition des bâtiments existants comprenant un ancien bâtiment scolaire, deux commerces, un immeuble à appartements, un parking et une construction d'un seul niveau en retrait. Ce site fera partie d'un plus vaste projet défini dans la ZACC dite "Belle eau" afin d'y réaliser un nouveau quartier d'habitat.

Localisation :

au centre de Frasnes-Lez-Anvaing, à front de la Grand-Place

Situation au plan de secteur :

Zone d'habitat et en zone d'aménagement communal concerté

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier :

24 janvier 2017

Référence légale :

Article 169 du CWATUP

Portée de l'avis :

projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager


AVIS

La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/TLP229 dit « Ancien Ets Battard et station-service, café "Le Sympa" et bâtiment scolaire » à FRASNES-LEZ-ANVAING.

Au vu de l'état d'abandon du site et de sa localisation au centre du village de Frasnes-Lez-Buissenal, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Par ailleurs, la CRAT estime que le périmètre du site à réaménager est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président